

Élèves à risque et HDAA FORMULAIRE EN VUE D'UN RÈGLEMENT À L'AMIABLE DES DIFFICULTÉS¹

DATE	NOM DE L'ENSEIGNANTE OU DE L'ENSEIGNANT	NOM DE L'ÉCOLE

- Je désire informer l'Alliance que des difficultés sont survenues dans le fonctionnement du Comité-école EHDAA — *Réf. : 8-9.05 F).*
- Je désire informer l'Alliance de mon insatisfaction quant à la décision de ma direction dans l'application des règles concernant les EHDAA — *Réf. : 8-9.08 C).* Dans ce cas, fournir les informations suivantes :

GROUPE	INITIALES DE L'ÉLÈVE

DESCRIPTION DE LA SITUATION (en précisant les dates de vos démarches)

**Veillez transmettre ce formulaire à l'Alliance par télécopieur au 514 384-5756.
N'oubliez pas de joindre tous les documents pertinents.**

1. Conformément à l'article 8-9.04 E) de l'*Entente nationale*, la commission scolaire et le syndicat ont convenu d'un mécanisme interne de règlement à l'amiable. Ce mécanisme prévoit la recherche de solutions et la possibilité de faire des recommandations lorsque des difficultés surviennent au niveau du Comité-école EHDAA ou lorsque surgit un problème entre vous et votre direction quant à l'application des dispositions concernant les élèves à risque et HDAA.

